

A photograph of an industrial facility, likely a pulp mill, featuring complex metal structures, pipes, and a large white storage tank. A green diagonal shape is overlaid on the top left corner of the image.

# Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022

Roadshow gouvernance

21/04/2022



**ALBIOMA**

# Sommaire

1		Généralités sur la gouvernance et la performance extra-financière	4
2		Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé	11
3		Politique de rémunération 2022	19
4		Focus sur les plans d'actions de performance	25
5		Commissaires aux Comptes	30
6		Ordre du jour	34

# Sommaire

7 | Synthèse des résolutions

37

1

Généralités sur la  
gouvernance et la  
performance extra-financière



# Une gouvernance moniste...

... préservant l'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil



**Une gouvernance moniste  
adaptée à la taille et aux enjeux  
du Groupe**



**Maintien d'un Conseil  
d'Administration fortement  
indépendant**

Taux d'indépendance du Conseil  
d'Administration de 75% depuis  
2019



**Préservation de l'équilibre des  
pouvoirs au sein du Conseil  
d'Administration avec la  
nomination de Pierre Bouchut  
aux fonctions d'Administrateur  
Réfèrent**

Redéfinition en 2019 des fonctions de  
l'Administrateur Réfèrent au sein du  
Règlement Intérieur du Conseil  
d'Administration et des statuts

Une à deux *executive sessions* par  
an animées par l'Administrateur  
Réfèrent

Pilotage commun de l'évaluation du  
fonctionnement du Conseil  
d'Administration par l'Administrateur  
Réfèrent et la Présidente du Comité  
des Nominations, des Rémunérations  
et de la Gouvernance

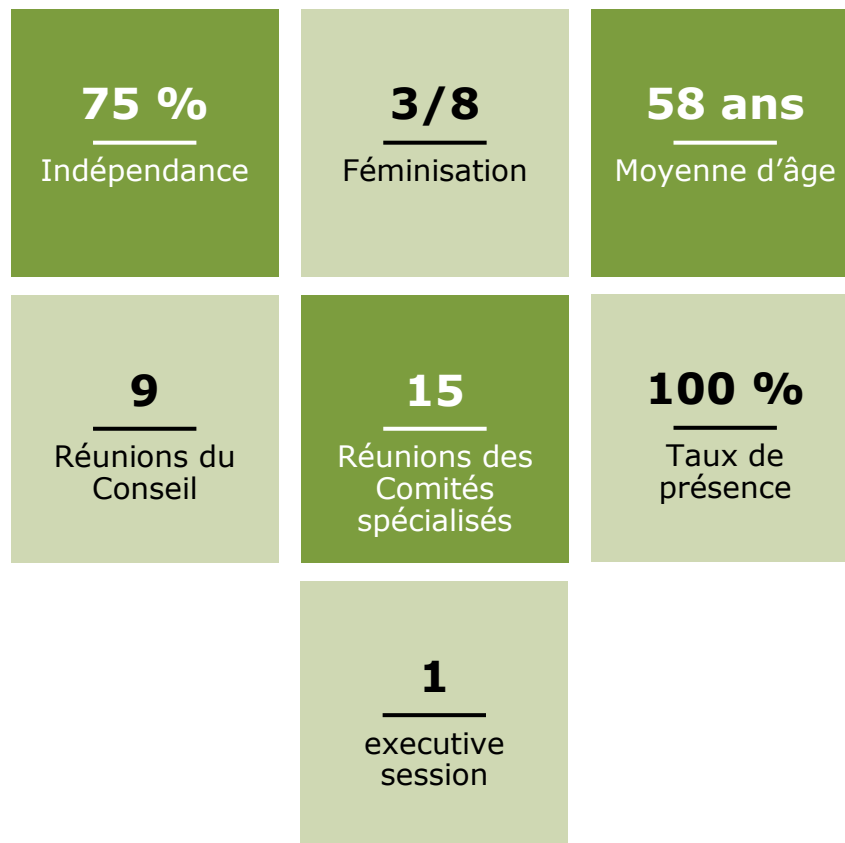
# Le Conseil d'Administration

## Des compétences complémentaires au service des actionnaires

### Composition au 31/12/2021

- ▶ **Frédéric Moyne, Président-Directeur Général**
- ▶ **Jean-Carlos Angulo, Président du Comité des Engagements** – Ex-Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge
- ▶ **Pierre Bouchut, Président du Comité d'Audit, Administrateur Référent** – Ex-Directeur Exécutif Finance de Carrefour, ex-membre du Directoire de Schneider Electric et ex-Directeur Général de Casino
- ▶ **Bpifrance Investissement (Sébastien Moynot)**
- ▶ **Marie-Claire Daveu, Présidente du Comité RSE** – Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles Internationales du groupe Kering
- ▶ **Florence Lambert** – Présidente de Genvia, ex-Directrice du CEA-Liten
- ▶ **Frank Lacroix** – Directeur Général de Elior Services, ex-Directeur Général de l'activité TER au sein de SNCF Mobilités, ex-Président-Directeur Général du groupe Dalkia de 2011 à 2014 et membre du Comex de Veolia
- ▶ **Ulrike Steinhorst, Présidente du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance** – Ex-Directrice de Cabinet du Président Exécutif de EADS, ex-Directrice de la Stratégie, du Plan et des Finances à la Direction Technique d'Airbus

### Chiffres clés 2021



# L'Administrateur Référent

## Une fonction clé garante de l'équilibre des pouvoirs



Assure le suivi du bon fonctionnement du Conseil d'Administration



Prend part à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration (pouvoir de faire inscrire des points à l'ordre du jour), coordonne les travaux des Administrateurs indépendants et/ou non exécutifs (évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, *executive sessions*)



S'exprime au nom du Conseil d'Administration sur les sujets relevant de l'exercice de ses missions, en particulier vis-à-vis des actionnaires



Mène aux côtés du Président du Conseil d'Administration une action préventive de sensibilisation en matière de conflits d'intérêts et apporte son concours dans leur gestion



Dispose d'un pouvoir de convocation et de direction des débats du Conseil d'Administration en cas de vacance (absence, empêchement...) du Président du Conseil d'Administration, ainsi que d'un pouvoir de présidence de l'Assemblée Générale dans les mêmes hypothèses

# Le Conseil d'Administration

## Taux de présence individuels 2021

Prénom	Nom	Pro rata mandat	Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance				
			Conseil d'Administration	Comité des Engagements	Comité d'Audit, des Comptes et des Risques	Comité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	
Frédéric	Moyne	100,00%	100,00%				
Jean-Carlos	Angulo	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%
Pierre	Bouchut	100,00%	100,00%		100,00%	100,00%	
Bpifrance	Investissement	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Marie-Claire	Daveu	100,00%	100,00%		100,00%		100,00%
Frank	Lacroix	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	
Florence	Lambert	100,00%	100,00%				100,00%
Ulrike	Steinhorst	100,00%	100,00%		100,00%		100,00%
<b>Total</b>			<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>



# Renouvellement des mandats rééchelonné en 2021

Ordre de réduction déterminé par le Conseil d'Administration

	Première nomination	AG 2021	AG 2022	AG 2023	AG 2024	AG 2025	AG 2026	AG 2027	AG 2028
Frédéric Moyne	31/05/2017	X				X			
Jean-Carlos Angulo	30/05/2013	X	→ 2 exercices →		X			X	
Pierre Bouchut	30/05/2018		X				X		
Bpifrance Investissement	31/05/2017	X	→ 3 exercices →			X			X
Marie-Claire Daveu	28/05/2015			X	→ 3 exercices →			X	
Frank Lacroix	27/05/2019	X				X			
Florence Lambert	27/05/2019			X				X	
Ulrike Steinhorst	19/09/2017	X	→ 3 exercices →		X				X
<b># renouvellements</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

# De solides performances extra-financières



Score ESG : **63/100**  
Classée parmi les 3 % d'entreprises  
les mieux notées par V.E.  
Performance ESG robuste.



Récompense les meilleures  
performances sur un panel de 390  
PME et entreprises à capitalisation  
moyenne (**+7** points en deux ans,  
entre 2018 et 2020).



**Score C** (identique à la  
performance moyenne du secteur  
de la production d'énergie  
renouvelable).



Permet aux investisseurs  
d'identifier les organismes de  
placement qui soutiennent le  
financement des entreprises,  
comme Albioma. Respecte un  
ensemble de critères ESG.

## Cadre lié au développement durable

Publication en décembre 2020  
d'un cadre de financement lié au  
développement durable aligné  
sur les principes de la LMA et de  
l'ICMA, confirmés par un  
deuxième avis de V.E.

Contribution active aux Objectifs de  
Développement Durable (ODD) des  
Nations unies pour 2030



2

Rémunération des  
mandataires sociaux au titre  
de l'exercice écoulé



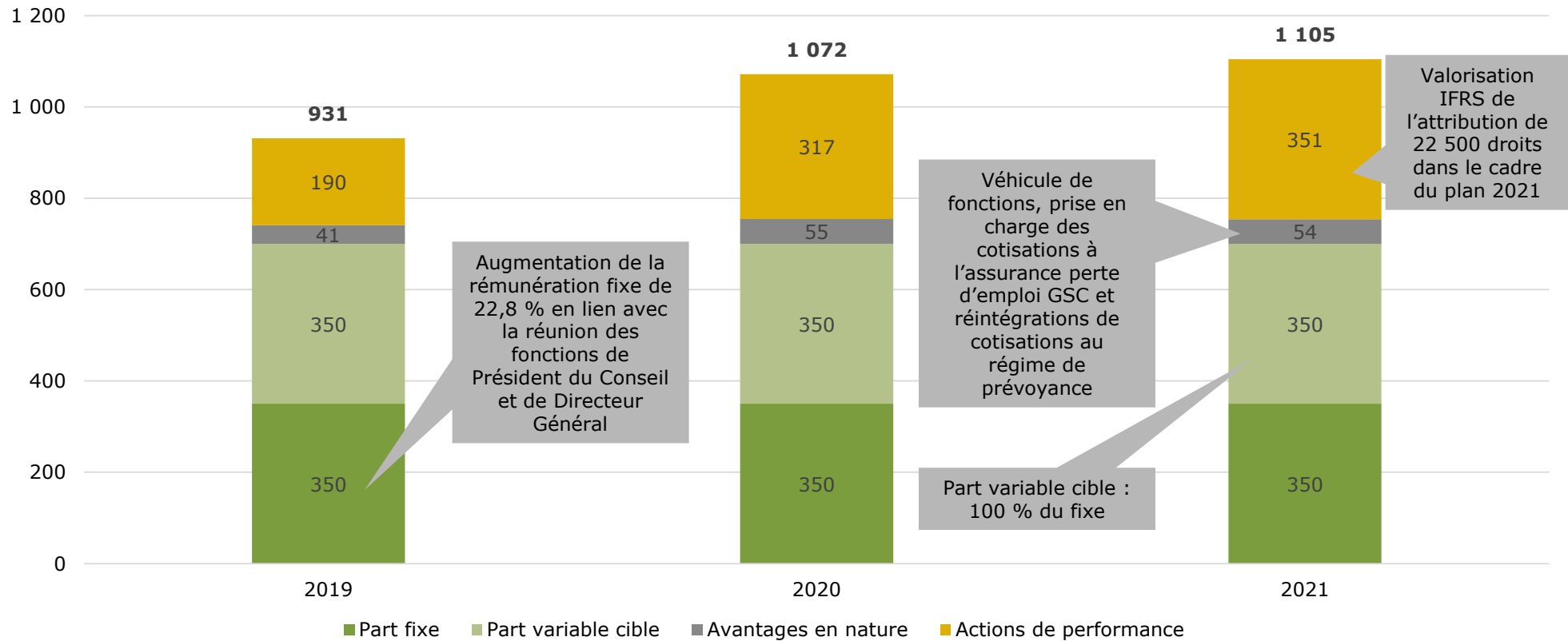
2.1



Président-Directeur Général

# Structure de rémunération

## Rémunérations (variable cible) 2019/2020/2021



# Rémunération variable

	Pondération (en % du montant cible)	Montant cible (en euros)	Grille d'interpolation					Performance réalisée		Rémunération variable	
			0% du montant cible	25% du montant cible	50% du montant cible	100% du montant cible	150% du montant cible	En valeur	En % de la cible	En % du montant cible	En euros
<b>Indicateurs financiers<sup>1</sup></b>											
EBITDA consolidé 2021 (en millions d'euros)	22%	77 000	< 205		205	209	≥ 215	214,8	103%	148%	114 217
Résultat net part du Groupe consolidé 2021 (en millions d'euros)	22%	77 000	< 53		53	56	≥ 59	59,0	105%	150%	115 500
Free cash-flow d'exploitation consolidé 2021 (en millions d'euros)	22%	77 000	< 115		115	126	≥ 155	148,4	118%	139%	106 677
<b>Sous-total indicateurs financiers</b>	<b>66%</b>	<b>231 000</b>								<b>146%</b>	<b>336 394</b>
<b>Indicateurs extra-financiers quantitatifs</b>											
Diminution du taux de fréquence des accidents du travail 2021 par rapport à 2020 (en valeur absolue) <sup>2</sup>	3%	10 500	≥ 7,80			7,02		7,96	(21%)	-	-
Maintien du taux de gravité des accidents du travail 2021 sous l'objectif Groupe de 0,5 et amélioration du taux par rapport à 2020 (en valeur absolue) <sup>3</sup>	3%	10 500	≥ 0,22			0,20		0,19	123%	100%	10 500
Amélioration de la notation VE du Groupe en 2021 par rapport à 2020 (en nombre de points) <sup>4</sup>	6%	21 000	< 63	63	64	65		63	-	25%	5 250
<b>Sous-total indicateurs extra-financiers quantitatifs</b>	<b>12%</b>	<b>42 000</b>								<b>38%</b>	<b>15 750</b>
<b>Indicateurs extra-financiers qualitatifs</b>											
Objectifs qualitatifs <sup>5</sup>	22%	77 000								100%	77 000
<b>Sous-total indicateurs extra-financiers qualitatifs</b>	<b>22%</b>	<b>77 000</b>								<b>100%</b>	<b>77 000</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>350 000</b>								<b>123%</b>	<b>429 144</b>

1. En cas de dépassement de l'objectif cible assigné au Directeur Général pour chacun des trois indicateurs financiers au-delà de 103 % de la cible pour l'objectif d'EBITDA consolidé 2021, de 105 % de la cible pour l'objectif de résultat net part du Groupe consolidé 2021 et de 123 % de la cible pour l'objectif de free cash-flow d'exploitation consolidé 2021, la quote-part de la rémunération variable afférente à chacun des objectifs financiers est plafonnée à 150 % du montant cible de la rémunération variable correspondant à chacun desdits objectifs.
2. Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 24 heures ayant touché le personnel du Groupe par million d'heures travaillées (toutes activités et toutes zones géographiques).
3. Nombre de jours d'arrêt de travail d'une durée supérieure à 24 heures à raison d'accidents du travail ayant touché le personnel du Groupe par millier d'heures travaillées (toutes activités et toutes zones géographiques).
4. Notation obtenue par le Groupe à l'issue d'une évaluation réalisée par VE (anciennement Vigeo Eiris), agence de notation extra-financière.
5. Voir en page 41.

# Ratio d'équité 2017-2021

## Stabilisation des écarts

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Frédéric Moyne</b>					
<b>Directeur Général (du 01/06/2016 au 27/05/2019) puis Président-Directeur Général (depuis le 27/05/2019)<sup>1</sup></b>					
Rapport de la rémunération à la moyenne des rémunérations des salariés de la Société	3,7	5,4	5,8	7,7	8,0
Rapport de la rémunération à la moyenne des rémunérations des salariés des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France	6,4	10,2	10,8	14,4	14,4
Rapport de la rémunération à la médiane des rémunérations des salariés de la Société	4,4	7,1	7,8	11,3	10,5
Rapport de la rémunération à la médiane des rémunérations des salariés des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France	8,0	13,8	13,4	19,0	18,5
<b>Performances de la Société</b>					
EBITDA consolidé (en millions d'euros)	138,3	162,6	182,9	206,4	214,8
Résultat net part du Groupe consolidé (en millions d'euros)	37,4	44,2	44,1	55,3	59,0

1. Le calcul du ratio prend en compte les éléments de rémunération en numéraire (rémunération fixe et rémunération variable) versés au dirigeant mandataire social de la Société et la valorisation des actions de performance attribuées à ce dernier (à l'exception de l'exercice 2017), rapportés aux éléments de rémunération en numéraire (rémunération fixe, rémunération variable, primes, avantages en nature, intéressement et participation) versés aux salariés de la Société et aux salariés des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France, augmentés de la valorisation des actions de performance attribuées à ces derniers (à l'exception de l'exercice 2017).

2.2



Mandataires sociaux non-  
dirigeants



# Rappel de la politique de rémunération

<i>En euros</i>	<b>Montant<sup>2</sup></b>	<b>Plafond annuel<sup>3</sup></b>
<b>Rémunération fixe<sup>1</sup></b>		
Rémunération fixe forfaitaire annuelle	12 000	n/a
Rémunération fixe forfaitaire liée à la présidence d'un Comité spécialisé	6 000	n/a
Rémunération fixe forfaitaire liée à la fonction d'Administrateur Référent	10 000	n/a
<b>Rémunération variable conditionnée à la participation effective aux réunions<sup>1</sup></b>		
Par réunion du Conseil d'Administration	1 700	11 900
Par réunion d'un Comité spécialisé		
<i>Comité des Engagements</i>	850	5 950
<i>Autres Comités</i>	850	3 400

1. Seuls les Administrateurs indépendants perçoivent cette rémunération.
2. Le paiement des sommes dues au titre d'un exercice N est désormais effectué à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes dudit exercice afin de tenir compte de l'inclusion de la rémunération des mandataires sociaux non exécutifs dans le dispositif du say on pay résultant de l'ordonnance du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux.
3. Le tout au sein d'un plafond global de 225 000 euros fixé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2019.

# Montants dus au titre de l'exercice écoulé

<i>En euros</i>		<b>Pro rata mandat</b>	<b>Part fixe Administrateur Référent</b>	<b>Part fixe</b>	<b>Part variable</b>	<b>Total</b>
Frédéric	Moyne	100%	-	-	-	-
Jean-Carlos	Angulo	100%	-	18 000	19 550	37 550
Pierre	Bouchut	100%	10 000	18 000	17 000	45 000
Bpifrance	Investissement	100%	-	-	-	-
Marie-Claire	Daveu	100%	-	18 000	16 150	34 150
Frank	Lacroix	100%	-	12 000	20 400	32 400
Florence	Lambert	100%	-	12 000	14 450	26 450
Ulrike	Steinhorst	100%	-	18 000	16 150	34 150
<b>Total</b>				<b>96 000</b>	<b>103 700</b>	<b>209 700</b>

3

Politique de rémunération  
2022



3.1



Président-Directeur Général

# Reconduction de la politique 2021

---

- ▶ Reconduction à l'identique de la structure générale de la rémunération *cash* du Président-Directeur Général (rémunération fixe forfaitaire annuelle assortie d'une rémunération variable cible de 100 % de la rémunération fixe, pouvant être portée à 133 % de la rémunération fixe en cas de surperformance constatée sur les objectifs financiers quantitatifs assignés au Président-Directeur Général par le Conseil d'Administration)
- ▶ Pas d'évolution de la rémunération fixe du Président-Directeur Général (rémunération brute forfaitaire annuelle de 350 000 euros)
- ▶ Maintien des indicateurs financiers, extra-financiers quantitatifs et qualitatifs et de leur pondération telle qu'arrêtés en 2021 au soutien des objectifs correspondants
  - Indicateurs financiers quantitatifs
    - EBITDA (22%)
    - Résultat net part du Groupe (22%)
    - Free cash-flow d'exploitation (22%)
  - Indicateurs extra-financiers quantitatifs
    - Sécurité du personnel : taux de fréquence des accidents du travail (3 %) et taux de gravité des accidents du travail (3%)
    - Notation VE du Groupe (6%)
  - Objectifs qualitatifs (22%)
- ▶ Maintien des autres éléments de rémunération
  - Avantages en nature (véhicule de fonctions et GSC)
  - Dispositif d'indemnisation lié à la cessation des fonctions (indemnité de départ et indemnité de non-concurrence)

# Rémunération variable

	Pondération (en % du montant cible)	Montant cible (en euros)	Grille d'interpolation				
			0% du montant cible	25% du montant cible	50% du montant cible	100% du montant cible	150% du montant cible
<b>Indicateurs financiers<sup>1</sup></b>							
EBITDA consolidé 2022 (en millions d'euros)	22%	77 000	< 98% de la cible		98% de la cible	100% de la cible	≥ 102% de la cible
Résultat net part du Groupe consolidé 2022 (en millions d'euros)	22%	77 000	< 97% de la cible		97% de la cible	100% de la cible	≥ 112% de la cible
Free cash-flow d'exploitation consolidé 2022 (en millions d'euros)	22%	77 000	< 91% de la cible		91% de la cible	100% de la cible	≥ 123% de la cible
<b>Sous-total indicateurs financiers</b>	<b>66%</b>	<b>231 000</b>					
<b>Indicateurs extra-financiers quantitatifs</b>							
Taux de fréquence des accidents du travail 2022 (en valeur absolue) <sup>2</sup>	3%	10 500	≥ 7,80			≤ 7,02	
Taux de gravité des accidents du travail 2022 (en valeur absolue) <sup>3</sup>	3%	10 500	≥ 0,20			≤ 0,18	
Notation VE du Groupe 2022 (en nombre de points) <sup>4</sup>	6%	21 000	< 63	63	64	≥ 65	
<b>Sous-total indicateurs extra-financiers quantitatifs</b>	<b>12%</b>	<b>42 000</b>					
<b>Indicateurs extra-financiers qualitatifs</b>							
Objectifs qualitatifs <sup>5</sup>	22%	77 000					
<b>Sous-total indicateurs extra-financiers qualitatifs</b>	<b>22%</b>	<b>77 000</b>					
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>350 000</b>					

1. En cas de dépassement de l'objectif cible assigné au Directeur Général pour chacun des trois indicateurs financiers au-delà de 102 % de la cible pour l'objectif d'EBITDA consolidé 2022, de 112 % de la cible pour l'objectif de résultat net part du Groupe consolidé 2022 et de 123 % de la cible pour l'objectif de free cash-flow d'exploitation consolidé 2022, la quote-part de la rémunération variable afférente à chacun des objectifs financiers est plafonnée à 150 % du montant cible de la rémunération variable correspondant à chacun desdits objectifs.
2. Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 24 heures ayant touché le personnel du Groupe par million d'heures travaillées (toutes activités et toutes zones géographiques).
3. Nombre de jours d'arrêt de travail d'une durée supérieure à 24 heures à raison d'accidents du travail ayant touché le personnel du Groupe par millier d'heures travaillées (toutes activités et toutes zones géographiques).
4. Notation obtenue par le Groupe à l'issue d'une évaluation réalisée par VE (anciennement Vigeo Eiris), agence de notation extra-financière.
5. Voir en page 43.

3.2



Mandataires sociaux non-dirigeants

# Reconduction de la politique 2021

<i>En euros</i>	<b>Montant<sup>2</sup></b>	<b>Plafond annuel<sup>3</sup></b>
<b>Rémunération fixe<sup>1</sup></b>		
Rémunération fixe forfaitaire annuelle	12 000,00	n/a
Rémunération fixe forfaitaire liée à la présidence d'un Comité spécialisé	6 000,00	n/a
Rémunération fixe forfaitaire liée à la fonction d'Administrateur Référent	10 000,00	n/a
<b>Rémunération variable conditionnée à la participation effective aux réunions<sup>1</sup></b>		
Par réunion du Conseil d'Administration	1 700,00	11 900,00
Par réunion d'un Comité spécialisé		
<i>Comité des Engagements</i>	850,00	5 950,00
<i>Autres Comités</i>	850,00	3 400,00

## Notes

1. Seuls les Administrateurs indépendants perçoivent cette rémunération.
2. Le paiement des sommes dues au titre d'un exercice N est désormais effectué à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes dudit exercice afin de tenir compte de l'inclusion de la rémunération des mandataires sociaux non exécutifs dans le dispositif du say on pay résultant de l'ordonnance du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux.
3. Le tout au sein d'un plafond global de 225 000 euros fixé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2019.



4

Focus sur les plans d'actions  
de performance



# Dispositif 2018-2020 : Assemblée Générale du 30 mai 2018

Plan	2018	2019	2020
<b>Autorisation</b>	919 000 actions soit 3 % du capital au 30 mai 2018 (plan non dilutif)		
<b>Nombre d'attributaires initiaux</b>	88	96	116
<b>Période d'acquisition</b>	3 ans (mai 2018-mai 2021)	3 ans (mars 2019-mars 2022)	3 ans (mars 2020-mars 2023)
<b>Période de conservation</b>	1 an	1 an	1 an
<b>Analyse de la performance</b>	2018-2020	2019-2021	2020-2022
<b>Critères de performance (pondération à 25 %)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EBITDA 2020 vs. 2017</li> <li>▪ BNPA 2020 vs. 2017</li> <li>▪ TSR vs. CAC SN 2020 vs. 2017</li> <li>▪ % ENR 2020 vs. 2017</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EBITDA 2021 vs. 2018</li> <li>▪ BNPA 2021 vs. 2018</li> <li>▪ TSR vs. CAC SN 2021 vs. 2018</li> <li>▪ % ENR 2021 vs. 2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EBITDA 2022 vs. 2019</li> <li>▪ BNPA 2022 vs. 2019</li> <li>▪ TSR vs. CAC SN 2022 vs. 2019</li> <li>▪ % ENR 2022 vs. 2019</li> </ul>
<b>2018</b>	Attribution de 309 600 droits (c. 1 % du capital)		
<b>2019</b>	Attribution de 305 420 droits (c. 1 % du capital)		
<b>2020</b>	Attribution de 303 971 droits (c. 1 % du capital)		
<b>2021</b>	Acquisition de 216 102 actions (76,8 %) pour 75 attributaires		
<b>2022</b>	Acquisition de 204 473 actions (75,6 %) pour 74 attributaires		
<b>2023</b>	Taux de conversion à déterminer (286 721 droits maintenus pour 100 attributaires à date)		

# Dispositif 2021-2024 : Assemblée Générale du 29 mai 2020

Plan	2021	2022	2023
<b>Autorisation</b>	846 000 actions soit 2,7 % du capital au 31 décembre 2019 (plan non dilutif)		
<b>Nombre d'attributaires initiaux</b>	108	112	À définir
<b>Période d'acquisition</b>	3 ans (mars 2021-mars 2024)	3 ans (mars 2022-mars 2025)	3 ans (mars 2023-mars 2026)
<b>Période de conservation</b>	1 an	1 an	1 an
<b>Analyse de la performance</b>	2021-2023	2022-2024	2023-2025
<b>Critères de performance (pondération à 25 %)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EBITDA 2023 vs. 2020</li> <li>▪ BNPA 2023 vs. 2020</li> <li>▪ TSR vs. SBF 120 NR et CAC Utilities NR 2023 vs. 2020</li> <li>▪ % ENR 2023 vs. 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EBITDA 2024 vs. 2021</li> <li>▪ BNPA 2024 vs. 2021</li> <li>▪ TSR vs. SBF 120 NR et CAC Utilities NR 2024 vs. 2021</li> <li>▪ % ENR 2024 vs. 2021</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EBITDA 2025 vs. 2022</li> <li>▪ BNPA 2025 vs. 2022</li> <li>▪ TSR vs. SBF 120 NR et CAC Utilities NR 2025 vs. 2022</li> <li>▪ % ENR 2025 vs. 2022</li> </ul>
<b>2021</b>	Attribution de 224 977 droits (c. 0,7 % du capital), dont 22 500 au Président-Directeur Général		
<b>2022</b>			Attribution de 254 265 droits (c. 0,8 % du capital), dont 24 320 au Président-Directeur Général
<b>2023</b>			Attribution de c. 0,9 % du capital
<b>2024</b>	Taux de conversion à déterminer (212 577 droits maintenus pour 94 attributaires à date)		
<b>2025</b>			Taux de conversion à déterminer (254 265 droits maintenus pour 112 attributaires à date)
<b>2026</b>			Livraison potentielle des actions

# Synthèse des performances réalisées au titre du plan 2018

Condition de performance	Pondération	Référence	Borne basse	En valeur absolue	Borne haute	En valeur absolue	Valeur atteinte	Nombre d'actions acquises (en % de la quote-part correspondante)
EBITDA 2020 vs. 2017 (en millions d'euros)	25%	138,3	30%	179,8	50%	207,5	206,4	96,37%
BNPA 2020 vs. 2017 (en euros)	25%	1,240	35%	1,674	57%	1,947	1,781	39,22%
Superperformance MM120 Albioma dividende net réinvesti vs. CAC Small NR (spread en %)	25%		-	-	5%	5%	122,5%	100,00%
<i>MM120 Albioma dividende net réinvesti (01/01/2018 - 31/12/2020)</i>		19,74					42,68	
<i>CAC Small NR (01/01/2018 - 31/12/2020)</i>		18 541,48					17 370,29	
Croissance de la part des ENR dans l'énergie totale produite 2020 vs. 2017	25%	53,3%	17%	62%	32%	70%	68,08%	71,53%
<b>Total</b>	<b>100%</b>							<b>76,78%</b>

# Synthèse des performances réalisées au titre du plan 2019

<b>Condition de performance</b>	<b>Pondération</b>	<b>Référence</b>	<b>Borne basse</b>	<b>En valeur absolue</b>	<b>Borne haute</b>	<b>En valeur absolue</b>	<b>Valeur atteinte</b>	<b>Nombre d'actions acquises (en % de la quote-part correspondante)</b>
EBITDA 2021 vs. 2018 (en millions d'euros)	25%	162,6	23%	200,0	38%	224,4	214,8	60,69%
BNPA 2021 vs. 2018 (en euros)	25%	1,46	15%	1,679	35%	1,971	1,88	68,84%
Superperformance MM120 Albioma dividende net réinvesti vs. CAC Small NR (spread en %)	25%		-	-	5%	5%	37,5%	100,00%
<i>MM120 Albioma dividende net réinvesti (01/01/2019 - 31/12/2021)</i>		<i>18,29</i>					<i>35,88</i>	
<i>CAC Small NR (01/01/2019 - 31/12/2021)</i>		<i>13 609,09</i>					<i>21 590,66</i>	
Croissance de la part des ENR dans l'énergie totale produite 2021 vs. 2018	25%	51,6%	29,0%	66,6%	48,0%	76,4%	73,7%	72,79%
<b>Total</b>	<b>100%</b>							<b>75,58%</b>

5 |

# Commissaires aux Comptes



# Composition du collège

	Date de première nomination	Date de nomination ou de renouvellement pour le mandat	Durée du mandat en cours	Expiration du mandat en cours <sup>1</sup>
<b>Commissaires aux Comptes titulaires</b>				
<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b> Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles Représenté par Jérôme Mouazan 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/05/2010	24/05/2016	6 exercices	AG 2022
<b>Mazars</b> Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles Représenté par Daniel Escudeiro Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie	27/05/2004	24/05/2016	6 exercices	AG 2022
<b>Commissaires aux Comptes suppléants</b>				
<b>Jean-Baptiste Deschryver</b> Domicilié chez PricewaterhouseCoopers Audit	18/05/2010	24/05/2016	6 exercices	AG 2022
<b>Simon Beillevaire</b> Domicilié chez Mazars	18/05/2010	24/05/2016	6 exercices	AG 2022

# Honoraires 2018-2021

## 2021

En milliers d'euros	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau
<b>Certification des comptes</b>								
Albioma	140,5	-	55%	-	213,9	-	54%	-
Filiales intégrées globalement	77,9	-	30%	-	49,9	50,6	13%	100%
<b>Sous-total certification des comptes</b>	<b>218,4</b>	<b>-</b>	<b>85%</b>	<b>-</b>	<b>263,9</b>	<b>50,6</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes<sup>1</sup></b>								
Albioma	35,9	-	14%	-	125,2	-	32%	-
Filiales intégrées globalement	3,2	-	1%	-	4,8	-	1%	-
<b>Sous-total services autres que la certification des comptes</b>	<b>39,1</b>	<b>-</b>	<b>15%</b>	<b>-</b>	<b>130,0</b>	<b>-</b>	<b>33%</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>257,5</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>393,9</b>	<b>50,6</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

1. Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le Document d'Enregistrement Universel (Mazars), assistance dans le cadre de la cyberattaque et *due diligences* d'acquisition (PricewaterhouseCoopers Audit), émission d'attestations diverses.

## 2020

En milliers d'euros	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau
<b>Certification des comptes</b>								
Albioma	134,4	-	63%	-	208,9	-	70%	-
Filiales intégrées globalement	75,2	-	35%	-	49,9	49,2	17%	100%
<b>Sous-total certification des comptes</b>	<b>209,6</b>	<b>-</b>	<b>98%</b>	<b>-</b>	<b>258,9</b>	<b>49,2</b>	<b>86%</b>	<b>100%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes<sup>1</sup></b>								
Albioma	2,0	-	1%	-	36,9	-	12%	-
Filiales intégrées globalement	1,6	-	1%	-	4,8	-	2%	-
<b>Sous-total services autres que la certification des comptes</b>	<b>3,6</b>	<b>-</b>	<b>2%</b>	<b>-</b>	<b>41,7</b>	<b>-</b>	<b>14%</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>213,2</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>300,6</b>	<b>49,2</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

1. Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le Document d'Enregistrement Universel (PricewaterhouseCoopers Audit) et émission d'attestations diverses.



# Honoraires 2018-2021

2019

<i>En milliers d'euros</i>	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau
<b>Certification des comptes</b>								
Albioma	142,1	-	56%	-	212,9	-	80%	-
Filiales intégrées globalement	72,4	-	29%	-	49,4	46,3	19%	100%
<b>Sous-total certification des comptes</b>	<b>214,5</b>	<b>-</b>	<b>85%</b>	<b>-</b>	<b>262,3</b>	<b>46,3</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes<sup>1</sup></b>								
Albioma	35,9	-	14%	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	1,6	-	1%	-	3,2	-	1%	-
<b>Sous-total services autres que la certification des comptes</b>	<b>37,5</b>	<b>-</b>	<b>15%</b>	<b>-</b>	<b>3,2</b>	<b>-</b>	<b>1%</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>252,0</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>265,5</b>	<b>46,3</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

1. Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le Document d'Enregistrement Universel (Mazars) et émission d'attestations diverses.

2018

<i>En milliers d'euros</i>	Mazars				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau	Commissaire aux Comptes	Réseau
<b>Certification des comptes</b>								
Albioma	139,0	-	68%	-	202,9	-	70%	-
Filiales intégrées globalement	65,1	-	32%	-	48,5	50,9	17%	100%
<b>Sous-total certification des comptes</b>	<b>204,1</b>	<b>-</b>	<b>99%</b>	<b>-</b>	<b>251,4</b>	<b>50,9</b>	<b>87%</b>	<b>100%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes<sup>1</sup></b>								
Albioma	-	-	-	-	35,0	-	12%	-
Filiales intégrées globalement	1,6	-	1%	-	1,6	-	1%	-
<b>Sous-total services autres que la certification des comptes</b>	<b>1,6</b>	<b>-</b>	<b>1%</b>	<b>-</b>	<b>36,6</b>	<b>-</b>	<b>13%</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>205,7</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>288,0</b>	<b>50,9</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

1. Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le Document d'Enregistrement Universel (PricewaterhouseCoopers Audit) et émission d'attestations diverses.

# 6 | Ordre du jour



# Résolutions présentées à titre ordinaire

---

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. Affectation du résultat et fixation du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2021
4. Option pour le paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en actions nouvelles
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021
6. Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Frédéric Moyne, Président-Directeur Général
7. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
8. Fixation du montant global des sommes à répartir entre les Administrateurs à titre de rémunération
9. Approbation des conventions relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce
10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Bouchut
11. Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit et constatation de l'échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Jean-Baptiste Deschryver
12. Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Mazars et constatation de l'échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Simon Beillevaire
13. Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

# Résolutions présentées à titre extraordinaire

---

14. Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions
15. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société et de ses filiales, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)
16. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital
17. Modification des dispositions de l'article 30 des statuts relatives à l'obligation de nommer des Commissaires aux Comptes suppléants
18. Pouvoirs pour l'exécution des formalités

7 |

# Synthèse des résolutions



# Approbation des comptes annuels et consolidés

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021	<p><b>Compte de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Résultat d'exploitation en baisse à (6,9) M€ vs. (5,8) M€ en 2020, sous l'effet combiné d'une hausse modérée du chiffre d'affaires à 37,9 M€ vs. 36,2 M€ et d'une hausse des charges d'exploitation en lien avec les prestations d'approvisionnement en combustible et de transport des cendres (reprise d'activité de la tranche 3 de la centrale du Moule, arrêtée plusieurs mois en 2020 pour réaliser les travaux de conversion à la biomasse), ainsi que d'une progression des charges de personnel (renforcement des équipes d'ingénierie au service de la conversion à la biomasse des centrales françaises)</li><li>Amélioration du résultat financier à 44,0 M€ vs. 26,5 M€ en 2020 principalement sous l'effet de l'ajustement de la valeur des titres d'Albioma Participações do Brasil</li><li>Résultat exceptionnel de (2,9) M€ (livraison du plan d'actions de performance 2018 et service du plan de BSAAR 2018 en actions auto-détenues)</li><li>Résultat net en hausse à 37,8 M€ vs. 23,4 M€ en 2020</li></ul> <p><b>Bilan</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Augmentation des immobilisations financières à 292,4 M€ vs. 264,3 M€ en 2020 consécutivement aux acquisitions en Turquie et au Canada et à la reprise de la dépréciation des titres d'Albioma Participações do Brasil</li><li>Créances en légère baisse à 95,8 M€ vs. 97,0 M€ en 2020 du fait de l'évolution des comptes courants intra-groupe</li><li>Capitaux propres en hausse à 246,4 M€ vs. 222,2 M€ en 2020</li><li>Emprunts et dettes bancaires en hausse à 143,2 M€ vs. 112,8 M€ en 2020 consécutivement au tirage du crédit RCF pour 19 M€ en fin d'année et à l'émission de nouvelles dettes pour 11,5 M€</li></ul>
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	<p><b>Compte de résultat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Chiffre d'affaires en hausse de 13 % à 573,3 M€ vs. 506,7 M€ en 2020 (+7 % hors effet change négatif et hors effet prix des combustibles de 33,1 M€)</li><li>EBITDA en progression de 4 % à 214,8 M€ vs. 206,4 M€ en 2020 et incluant 12 M€ d'éléments non récurrents</li><li>Résultat net part du Groupe en progression de 7 % 59,0 M€ vs. 55,3 M€ en 2020 et incluant 7,8 M€ d'éléments non récurrents</li></ul> <p><b>Bilan</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Capitaux propres part du Groupe en hausse à 503 M€ vs. 443 M€ en 2020</li><li>Endettement financier brut hors dette IFRS 16 en hausse à 971 M€ vs. 901 M€ en 2020</li><li>Endettement financier net hors dette IFRS 16 en hausse à 859 M€ vs. 772 M€ en 2020, après prise en compte d'une trésorerie nette de 108 M€ et de 5 M€ de dépôts de garantie</li><li>Dettes nettes/EBITDA 12 mois glissants à 4,0x vs. 3,8x en 2020</li></ul>

# Affectation du résultat et distribution du dividende

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
3	Affectation du résultat et fixation du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>Proposition de mise en distribution d'un dividende unitaire de 0,84 €, en hausse de 5 %</li><li>Distribution de 52 % du résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels</li><li>Politique de croissance du dividende, avec un objectif de distribution de l'ordre de 50 % du résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels</li><li>Détachement du coupon le 9 juin 2022 et mise en paiement le 8 juillet 2022</li></ul>
4	Option pour le paiement du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en actions nouvelles	<ul style="list-style-type: none"><li>Dans la continuité des exercices précédents, proposition de mise en place d'une option pour le paiement de 50 % du dividende de l'exercice 2021 en actions nouvelles, permettant à l'actionnaire de choisir soit le paiement de l'intégralité de son dividende en espèces, soit le paiement de 50 % de son dividende en actions nouvelles et 50 % de son dividende en espèces</li><li>Détachement du coupon le 9 juin 2022 et exercice du 13 juin au 4 juillet 2022</li><li>Prix d'émission des actions nouvelles égal à 90 % de la moyenne des 20 cours cotés précédant la mise en distribution (25 mai 2022) diminuée du montant net du dividende</li><li>Livraison des titres et paiement en numéraire le 8 juillet 2022</li></ul>

# « Say on Pay » 2021

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
5	Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Voir le Document d'Enregistrement Universel 2021 pour le détail des informations publiées</li></ul>



# « Say on Pay » 2021

## Frédéric Moyne, Président-Directeur Général

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
6	Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Frédéric Moyne, Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Rémunération fixe : 350,0 k€</b> annuels (pas d'augmentation en 2021)</li><li>▪ <b>Rémunération variable : 429,1 k€</b> (soit 123 % du fixe vs. cible à 100 % du fixe et max. à 133 % du fixe)<ul style="list-style-type: none"><li>- Indicateurs financiers : pondération à 66 % du variable cible sur la base d'objectifs de performance d'EBITDA, de RNPG et de <i>free cash-flow</i> d'exploitation – Performance réalisée induisant une rémunération de 146 % de la quote-part fixe correspondante, soit 336,4 k€</li><li>- Indicateurs extra-financiers quantitatifs : pondération à 12 % du variable cible sur la base d'objectifs de diminution du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail, et d'un objectif d'amélioration de la notation extra-financière VE du Groupe – Performance réalisée induisant une rémunération de 38 % de la quote-part fixe correspondante, soit 15,8 k€, compte tenu de la mauvaise performance réalisée sur le taux de fréquence des accidents du travail</li><li>- Indicateurs extra-financiers qualitatifs : pondération à 22 % du variable cible sur la base de quatre groupes d'objectifs - Taux d'atteinte global arrêté à 100 % par le Conseil d'Administration, induisant une rémunération de 100 % de la quote-part fixe correspondante, soit 77,0 k€<ul style="list-style-type: none"><li>- Avancées significatives dans la réalisation des projets liés à la transition énergétique sur le périmètre Biomasse Thermique DOM : délibération favorable de la Commission de Régulation de l'Énergie sur la conversion d'Albioma Le Gol, avancées notables sur la conversion d'Albioma Le Moule (tranches 1 et 2)</li><li>- Avancées significatives dans la réalisation des autres projets de développement : intégration réussie de Gümüşköy, signature d'une deuxième acquisition en Turquie, densification du portefeuille, bonne dynamique commerciale dans le solaire avec c. 30 MWc déposés</li><li>- Amélioration de la performance extra-financière : mise en œuvre d'un plan de maximisation des retombées locales du projet de conversion d'Albioma Bois-Rouge, première participation à la campagne CDP, acquisition de l'unité de production de pellets de La Granaudière pour régionaliser les approvisionnements en biomasse des Antilles</li><li>- Sécurité, ressources humaines et communication : réalisation d'un audit externe sécurité et élaboration d'un plan d'action global, réalisation de la première enquête d'engagement Groupe, mise en œuvre d'un plan global de formation aux enjeux de la transition énergétique pour l'ensemble du Groupe</li></ul></li></ul></li><li>- <b>Versement de la rémunération variable soumis au vote favorable de l'Assemblée Générale</b></li><li>▪ <b>Rémunération variable différée : néant</b></li><li>▪ <b>Rémunération variable pluriannuelle : néant</b></li><li>▪ <b>Actions de performance ou autres éléments de rémunération à long terme : 351 k€</b> (attribution gratuite de 22 500 actions de performance dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de performance « 2021 »)</li><li>▪ <b>Rémunération au titre des fonctions d'Administrateur : néant</b></li><li>▪ <b>Valorisation des avantages en nature : 54,1 k€</b> (véhicule de fonctions, prévoyance et réintégrations de cotisations excédant les plafonds réglementaires, GSC)</li></ul>

# « Say on Pay » 2021

## Frédéric Moyne, Président-Directeur Général

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
6	(suite)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Indemnité de départ : aucun versement</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Indemnité susceptible d'être mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 en lien avec la cessation définitive du contrat de travail de Frédéric Moyne à cette même date</li><li>- 15 mois de rémunération fixe et variable en cas de révocation ou de non-renouvellement des fonctions, hors cas de faute grave ou lourde (niveau d'indemnisation en lien avec l'ancienneté de Frédéric Moyne au sein du Groupe au moment de sa prise de fonctions, soit 17 ans)</li><li>- Versement soumis à la satisfaction de conditions de performance (rémunération variable moyenne de 50 % du fixe au titre des deux exercices clos précédant la cessation du mandat) et exclu en cas de démission</li><li>- Indemnité approuvée le 24 mai 2016 par l'Assemblée Générale statuant sur le rapport des Commissaires aux Comptes</li></ul></li><li>▪ <b>Indemnité rémunérant un engagement de non-concurrence : aucun versement</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Engagement de non-concurrence susceptible d'être mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016</li><li>- Engagement de 12 mois en cas de cessation des fonctions, avec faculté de renonciation stipulée au profit de la Société</li><li>- Indemnité de 6 mois de rémunération fixe et variable, cumulable avec l'indemnité de départ si la cessation des fonctions est éligible au versement de celle-ci</li><li>- Indemnité approuvée le 24 mai 2016 par l'Assemblée Générale statuant sur le rapport des Commissaires aux Comptes</li></ul></li><li>▪ <b>Régime de retraite supplémentaire : néant</b></li></ul>

# Politique de rémunération 2022

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
7	Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	<p><b>Président-Directeur Général</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Rémunération fixe : 350,0 k€</b> annuels, stable vs. 2021</li><li>▪ <b>Rémunération variable : cible à 100 % du fixe, max. à 133 % du fixe</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Indicateurs financiers : pondération à 66 % du variable cible (99 % en cas de surperformance) sur la base d'objectifs de performance d'EBITDA, de RNPG et de <i>free cash-flow</i> d'exploitation</li><li>- Indicateurs extra-financiers quantitatifs : pondération à 12 % du variable cible sur la base d'objectifs de diminution du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail et d'amélioration de la notation extra-financière Vigeo Eiris du Groupe</li><li>- Indicateurs extra-financiers qualitatifs : pondération à 22 % du variable cible sur la base de 4 groupes d'objectifs sous-pondérés à 5,5 % du variable cible<ul style="list-style-type: none"><li>- Avancées significatives dans la réalisation des projets liés à la transition énergétique sur le périmètre Biomasse Thermique DOM</li><li>- Avancées significatives dans la réalisation des autres projets de développement</li><li>- Amélioration de la performance extra-financière</li><li>- Sécurité, ressources humaines et communication</li></ul></li></ul></li><li>▪ <b>Rémunération variable différée : néant</b></li><li>▪ <b>Rémunération variable pluriannuelle : néant</b><ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Actions de performance ou autres éléments de rémunération à long terme</b> : attribution de 24 320 droits dans le cadre du plan d'actions de performance 2022 : part de l'allocation du Directeur Général plafonnée à 10 % de l'attribution totale, après analyse du poids relatif de l'allocation valorisée en IFRS 2 dans la rémunération totale (383,2 k€)</li></ul></li><li>▪ <b>Rémunération au titre des fonctions d'Administrateur : néant</b></li><li>▪ <b>Valorisation des avantages en nature</b> : véhicule de fonctions, prévoyance et réintégrations de cotisations excédant les plafonds réglementaires</li><li>▪ <b>Indemnité de départ</b> : maintien du dispositif existant (voir les précisions apportées ci-avant)</li><li>▪ <b>Indemnité rémunérant un engagement de non-concurrence</b> : maintien du dispositif existant (voir les précisions apportées ci-avant)</li><li>▪ <b>Régime de retraite supplémentaire : néant</b></li></ul> <p><b>Administrateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Reconduction de la politique en vigueur en 2021</b> (voir les précisions apportées ci-avant)</li></ul>

# Conventions et engagements règlementés

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
8	Fixation du montant global des sommes à répartir entre les Administrateurs à titre de rémunération	<ul style="list-style-type: none"><li>Proposition d'augmentation du montant global des sommes à répartir entre les Administrateurs à titre de rémunération de leurs fonctions, dans un contexte d'intense activité du Conseil d'Administration, en vue de permettre, le cas échéant, la rémunération spécifique de certains Administrateurs indépendants en lien avec leur qualité de membres d'un Comité <i>ad hoc</i></li><li>Enveloppe proposée : 250 000 euros par exercice (à comparer à 225 000 euros par exercice depuis l'Assemblée Générale du 27 mai 2019)</li><li>Pas de modification des règles de rémunération des Administrateurs telles qu'elles résultent de la politique de rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022</li></ul>

# Conventions et engagements règlementés

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
9	Approbation des conventions et engagements relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce	Prise acte, sur la base du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, de l'absence de conventions nouvelles dites « règlementées »

# Composition du Conseil d'Administration

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
10	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Bouchut	<ul style="list-style-type: none"><li>Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Bouchut pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025</li><li>Profil<ul style="list-style-type: none"><li>66 ans</li><li>Administrateur indépendant, Administrateur Référent, Président du Comité d'Audit, des Comptes et des Risques, membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance d'Albioma (première nomination en 2018)</li><li>Ex-Directeur Général de Casino</li><li>Ex-membre du Directoire de Schneider Electric</li><li>Ex-Directeur Financier du groupe Carrefour</li><li>Ex membre du Directoire de Ahold Delhaize</li><li>Administrateur et Président du Comité d'Audit de Firmenich (Suisse)</li><li>Administrateur et Président du Comité d'Audit de Geopost</li><li>Administrateur et Président du Comité d'Audit de Pepco Group (Pays-Bas)</li><li>Administrateur et Président du Comité d'Audit d'Entain (Île de Man)</li></ul></li><li>Taux de présence au Conseil d'Administration en 2021 : 100 %</li></ul>

# Renouvellement du collège des auditeurs externes

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
11	Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit et constatation de l'échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Jean-Baptiste Deschryver	<ul style="list-style-type: none"><li>Arrivée à échéance du mandat des deux membres du collège de Commissaires aux Comptes et de leurs suppléants</li><li>PricewaterhouseCoopers Audit<ul style="list-style-type: none"><li>Première nomination en 2010 dans le cadre d'un appel d'offres</li><li>Renouvellement en 2016 (hors appel d'offres) avec changement de signataire</li><li>Proposition de renouvellement en 2022 pour un troisième mandat de 6 exercices avec changement de signataire (Mme Itto El Hariri vs. M. Jérôme Mouazan)</li></ul></li><li>Proposition de renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2028, sur les comptes de l'exercice 2027</li><li>Pas de renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant (voir la 15<sup>e</sup> résolution)</li></ul>
12	Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société Mazars et constatation de l'échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Simon Beillevaire	<ul style="list-style-type: none"><li>Arrivée à échéance du mandat des deux membres du collège de Commissaires aux Comptes et de leurs suppléants</li><li>Mazars<ul style="list-style-type: none"><li>Première nomination en 2004</li><li>Renouvellement en 2010 dans le cadre d'un appel d'offres avec changement de signataire</li><li>Renouvellement en 2016 (hors appel d'offres) avec changement de signataire</li><li>Proposition de renouvellement en 2022 pour un quatrième et dernier mandat de 6 exercices avec changement de signataire (Mme Ariane Minion vs. M. Daniel Escudeiro)</li></ul></li><li>Proposition de renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Mazars pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2028, sur les comptes de l'exercice 2027</li><li>Pas de renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant (voir la 15<sup>e</sup> résolution)</li></ul>

# Programme de rachat d'actions

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
13	Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	<p><b>Contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Renouvellement de l'autorisation consentie pour 18 mois par l'Assemblée Générale du 25 mai 2021 au Conseil d'Administration</li><li>Autorisations précédentes utilisées pour assurer la mise en œuvre par Rothschild Martin Maurel d'un contrat liquidité et pour assurer le service des plans d'actions de performance et du plan de BSAAR 2018</li></ul> <p><b>Caractéristiques de l'autorisation demandée</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Objectifs<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en œuvre d'un contrat de liquidité</li><li>Service de plans d'attribution gratuite d'actions de performance ou de plans d'options d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de la participation aux résultats de l'entreprise</li><li>Service de valeurs mobilières donnant accès au capital</li><li>Annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital</li><li>Remise en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe</li></ul></li><li>18 mois</li><li>10 % du capital (5 % du capital pour les remises en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe)</li><li>Prix maximal de rachat : 60 € par action</li><li>Montant maximal net de frais alloué à la mise en œuvre du programme : 35 M€</li><li>Modalités des achats et cessions : par tous moyens, instruments optionnels exclus</li><li>Suspension de plein droit de l'autorisation en période d'offre publique portant sur les titres de la Société</li></ul>
14	Autorisation à consentir au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	<p><b>Contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Renouvellement de l'autorisation consentie pour 18 mois par l'Assemblée Générale du 25 mai 2021 au Conseil d'Administration</li><li>Autorisations précédentes non utilisées</li><li>Permet, le cas échéant, la mise en œuvre de l'un des objectifs du programme de rachat d'actions autorisé au titre de la 11<sup>e</sup> résolution (annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital)</li></ul> <p><b>Caractéristiques de l'autorisation demandée</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>18 mois</li><li>10 % du capital par période de 24 mois</li></ul>



# Investissement des managers (BSAAR)

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
15	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société et de ses filiales, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	<p><b>Contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Continuité du plan de BSAAR mis en place en 2018, dont la période d'exercice et de liquidité s'est ouverte en décembre 2021</li><li>▪ Objectif : permettre à l'ensemble des directeurs du Groupe (c. 40 personnes incluant le Président-Directeur Général et les autres membres du Comité Exécutif) d'investir à moyen terme dans l'action Albioma, sans aide de la Société, une part significative de leur épargne personnelle : forte exposition du management à un risque de perte totale du capital investi</li><li>▪ Fort alignement des intérêts du management avec ceux des actionnaires</li></ul> <p><b>Caractéristiques de la délégation demandée</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Délégation de compétence en vue de procéder à l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables <b>avec suppression du droit préférentiel de souscription</b> au profit d'une catégorie identifiée de bénéficiaires ayant la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou de ses filiales (Président-Directeur Général et directeurs)</li><li>▪ Prix de marché sur la base du rapport d'un expert indépendant</li><li>▪ Période initiale d'incessibilité de 3 ans suivie d'une période d'exercice de 3 ans</li><li>▪ Prix d'exercice : 120 % du cours (ou d'une moyenne de cours) à la date d'émission</li><li>▪ Parité : l'exercice d'un BSA donne droit à une action</li><li>▪ Cotation des BSAAR au cours de la période d'exercice</li><li>▪ Durée : 18 mois</li><li>▪ Suspension de plein droit de la délégation en période d'offre publique</li><li>▪ Dilution max. 3,5 % du capital en cas d'exercice entre la 3<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> année</li></ul>

# Investissement des salariés (épargne salariale)

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
16	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital	<p><b>Contexte</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Renouvellement de la délégation consentie pour 26 mois par l'Assemblée Générale du 25 mai 2021 au Conseil d'Administration (non utilisée à date)</li><li>Utilisation de la délégation précédente au cours de l'exercice 2021 pour l'opération d'augmentation de capital réservée Albioma Invest 2021 (197 386 actions souscrites représentant un produit d'émission de 4,8 M€)</li><li>Objectif : poursuite de la mise en œuvre de la politique de renforcement de l'actionnariat salarié</li></ul> <p><b>Caractéristiques de la délégation demandée</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Délégation en vue de réaliser des émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec <b>suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe</b></li><li>Plafond : 1,5 % du capital à la date d'émission (imputation sur le plafond global prévu à la 16<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 25 mai 2021 et sur le sous-plafond prévu à la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 25 mai 2021)</li><li>Modalités de fixation du prix d'émission : au minimum 70 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur Euronext Paris sur les 20 séances de bourse précédant la date d'ouverture de la souscription</li><li>Durée : 26 mois à compter de l'Assemblée Générale</li><li>Suspension de plein droit de la délégation en période d'offre publique</li><li>Annule et remplace la délégation existante accordée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2021 pour la partie non utilisée de celle-ci</li></ul>

# Modification des statuts

#	Intitulé de résolution	Éléments d'appréciation
17	Modification des dispositions de l'article 30 des statuts relatives à l'obligation de nommer des Commissaires aux Comptes suppléants	<ul style="list-style-type: none"><li>Proposition de modification des dispositions de l'article 30 des statuts relatives à l'obligation de nommer des Commissaires aux Comptes suppléants de sorte que cette obligation ne s'applique que lorsque les Commissaires aux Comptes suppléants sont des personnes physiques ou des sociétés unipersonnelles, conformément à l'article L. 823-1 du Code de commerce</li></ul>